

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/06/2021

Dossier complet le :

06/12/2021

N° d'enregistrement :

2021-5437

1. Intitulé du projet

Aménagement de la ZA des petites Forges - Tranche n°3

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Chollet David, Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 8 9 6 3 0 0 1 2 9

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est de 6 ha, et dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est de 26 198 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement de la tranche 3 de la zone d'activité « Les Petites Forges » en extension de la zone existante sur la commune de Joué l'Abbé.

4.2 Objectifs du projet

La zone desservira 12 lots à vocation économique, d'une surface comprise entre 13 000 m² et 1 760 m² (surface pouvant amener à être modifiée).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Viabilisation de 12 lots, raccordement aux réseaux d'énergie et d'assainissement, réalisation de chaussée / trottoir / noues / espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lotissement sera pourvu d'une voirie principale, d'une voie douce en sable stabilisé, de noue paysagère et d'espace vert commun. Deux amorces de voirie existe sur la zone artisanale. La voirie, d'une largeur de 5.50 m (hors bordures), qui sera créée permettra de boucler la circulation dans la zone. Une voie douce sera en parallèle de la voirie d'une largeur de 2.00 m facilitera les déplacements piétons et vélos dans la zone. La voie douce sera également relié au chemin pédestre existant à l'est de la parcelle. Une noue végétalisée engazonnée séparera cette voie douce de la voie de circulation. L'ouvrage hydraulique nécessaire au recueil et à l'infiltration des eaux de ruissellement devient un lieu de biodiversité privilégié. En effet, une haie champêtre comportant différentes strates : arbustive, arborée, composée d'essences locales, permet d'assurer la continuité entre les haies existantes. Une aire de repos, branchée sur la liaison douce et le Cr 9, est agrémentée de quelques végétaux à fleurs ; son sol est en stabilisé, quelques bancs et tables de pique nique viennent compléter l'offre d'équipements conviviaux. Les berges de l'ouvrage hydraulique sont engazonnées. Cet espace forme un ensemble à la fois de détente et de nature.

Une portion de 70 mètres de haie existante repérée au titre de la loi paysage au Plu sera supprimée de façon à optimiser le foncier en vue d'économiser l'espace. En conséquence comme le prévoit le règlement écrit du Plu, les compensations sont les suivantes :

- plantation d'une haie champêtre composée d'essences locales pour un linéaire de 65 mètres ;
- doublage de la haie bocagère existante le long de la sente pédestre (Cr 9), en complément de la clôture des lots, par une strate arbustive dense (260 mètres) imposé au règlement du lotissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager
Dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération en ha : 6	
Surface totale des lots en m ² : 52 398	
Surface totale des emprises au sol maximales autorisées en m ² : 26 198	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone artisanale "Les Petites Forges",
JOUÉ-L'ABBÉ (72380)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 14 ' 17 " E Lat. 48 ° 5 ' 36 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

2 tranches précédentes :

- dossier loi sur l'eau tranche 1, récépissé du 6 mai 1996
- dossier loi sur l'eau tranche 2, récépissé du octobre 2004

3 autorisations de lotir :

- 13 août 1996
- 5 décembre 2002
- 9 juin 2004

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan (directive habitat) Distance de 11,5 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche : Le château de Cheronne et ses abords Distance de 20,5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, l'extension de la zone d'activité sur la parcelle ZQ n°41 va nécessiter la destruction d'une portion de 88 mètres de haie existante repérée au titre de la loi paysage. Sans connaître la justification de ce repérage, on peut émettre l'hypothèse que cette haie joue un rôle dans les trames écologiques du territoire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cette extension va nécessiter l'urbanisation de la parcelle ZQ n°41 actuellement en zone agricole ou naturelle. Cette parcelle offre une superficie de 3ha 86a 10ca.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait-gonflement argiles : exposition moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la zone d'activités va permettre l'accueil de nouvelles entreprises (12 lots supplémentaires). Actuellement, cette zones d'activités regroupent une vingtaine d'entreprises artisanales. On estime que le trafic pourrait donc être augmenté de l'ordre 50%. Au regard de l'implantation de la zone en bordure de la RD 300, cette augmentation du trafic se semble pas poser de problèmes particuliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, hormis l'augmentation du bruit liée à la faible augmentation du trafic évoquée ci-dessus.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de cette extension de la zone d'activités va nécessiter le prolongement des réseaux, et plus particulièrement de l'éclairage public. Un éclairage homogène est prévu sur l'ensemble de la zone aménagée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, hormis l'augmentation des rejets liée à la faible augmentation du trafic évoquée ci-dessus.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de cette extension de la zone d'activités va impliquer une augmentation des déchets. Il ne s'agit que des déchets émis par les futures activités artisanales. Cette augmentation apparaît tout à fait raisonnable du point de vue de la gestion des déchets</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, l'extension de la zone d'activité sur la parcelle ZQ n°41 va nécessiter la destruction d'une portion de 70 mètres de haie existante repérée au titre de la loi paysage. Cette suppression va permettre d'optimiser le foncier en vue d'économiser l'espace.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle ZQ n°41 est une parcelle agricole qui n'est pas repérée au RPG 2019. Son classement en zone 1AUz date de décembre 2019, et s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de la zone d'activités. Les photographies aériennes montrent que cette parcelle n'est plus exploitée depuis au moins 20 ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'aménagement de cette extension prévoit la création d'une voie douce, et d'une noue végétalisée (recueil des eaux pluviales) qui permettra de séparer la voie de circulation et cette voie douce. Opposée à la voie douce, une haie fleurie agrémentera l'ensemble et permettra de palier la destruction de la haie repérée au titre de la loi paysage.

S'agissant de la destruction de la haie, des compensations ont été prévues au présent aménagement, à savoir :

- plantation d'une haie champêtre composée d'essences locales pour un linéaire de 65 mètres ;
- doublage de la haie bocagère existante le long de la sente pédestre (Cr 9), en complément de la clôture des lots, par une strate arbustive dense (260 mètres) imposé au règlement du lotissement.

Par ailleurs, l'ouvrage hydraulique nécessaire au recueil et à l'infiltration des eaux de ruissellement deviendra un lieu de biodiversité privilégié. Couplé à la liaison douce et au Cr 9, une aire de repos sera également aménagée à proximité de ce bassin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la nature de l'extension, l'évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire. L'augmentation du nombre d'entreprises ne remet pas en cause les équilibres du site (autant du point de vue des ressources que des nuisances).

La perte de terres agricoles (ou naturelles), ainsi que la destruction du linéaire de haie (en partie repérée au titre de la loi paysage) ont été prises en compte par un aménagement qualitatif (noue, haie champêtre et bocagère, bassin hydraulique aménagé ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Additif en complément du Cerfa

9. Engagement et signature

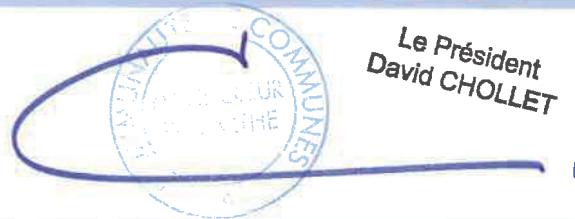
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Joué l'Abbé

le, 25 Novembre 2021

Signature


Le Président
David CHOLLET

